



DÉLIBÉRATION N° 53/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET :

URBANISME

Création d'une nouvelle
dénomination de voie communale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 avril 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Laurent THEVENOT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Était absent :

M. Eric AGBESSI.

Mme Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « (...) II. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. (...) ».

A la suite du dépôt d'un permis d'aménager par M. DA ROCHA, SADU D'INVEST, pour l'aménagement d'un lotissement comprenant 9 lots, dont 7 lots constructibles, Rue des Chanaux à Volvic, il convient de créer une nouvelle dénomination de voie.

En effet, le nouveau lotissement se situant déjà entre deux numéros de voirie, 22 et 24 Rue des Chanaux, il convient de créer une impasse.

Pour cela, la commission urbanisme s'est réunie et propose la dénomination suivante : « **Impasse de Calovas** ».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de la nouvelle voie : « **Impasse de Calovas** » identifiée sur la parcelle ZL n° 671 conformément au plan ci-joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 13.5.2024
Publié ou notifié
le : 13.5.2024
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

